

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 03 septembre 2014 à 20 h 30 sous la présidence de Jean Martinage, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean Martinage, Mme Loré Vindry, M. Christian Billaud, Mme Ghislaine Lalbertier, M. Joseph Lillo, Mme Geneviève Ribaillier, M. Pierre Mellinger, Mme Odile Ouedraogo, Mme Régine Pasquier, Mme Catherine Vitoux, M. Olivier Farges, M. Serge Grange, M. Bertrand Gonin.

ÉTAIENT ABSENTS

M. Daniel Vially excusé et représenté par M. Jean MARTINAGE à qui il a donné procuration.
Mme Xandrine Guérin.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal a désigné Geneviève RIBAILLER pour secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Désignation d'un référent habitat à la CCPA.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

Nouveaux rythmes scolaires : modification de la durée hebdomadaire de travail des agents communaux – 54/2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 24 juillet 2014 (46/2014) portant la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent d'entretien à 35h hebdomadaires annualisées, emploi permanent au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, filière technique, à temps non-complet créé par la délibération du 18 février 2002.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette durée hebdomadaire annualisée est suffisante mais qu'un ajustement est nécessaire sur la durée de travail hebdomadaire en période scolaire.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée hebdomadaire de ce poste à 41 heures par semaine en période scolaire et 13h hebdomadaires hors période scolaire réparties selon un planning annuel, soit 35 heures annualisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **FIXE** à compter du 01/09/14 une durée hebdomadaire annualisée de 35 heures (soit 41 heures hebdomadaires en période scolaire et 13h hebdomadaires hors période scolaire selon un planning annuel) au poste d'agent d'entretien ;
- ▶ **MODIFIE** ses délibérations du 24 juillet 2014, 17 février 2003 et 18 février 2002 en ce sens.

Désignation d'un représentant à la Mission Locale - 55/2014

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal est invité à désigner un représentant de la commune à la Mission Locale.

Monsieur le maire rappelle que la Mission Locale Nord-Ouest Rhône intervient pour conseiller et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, pour travailler avec eux sur leur insertion professionnelle et sociale.

Le conseil municipal procède à l'élection de son représentant.

À obtenu :

- ☒ **Serge GRANGE** (14 votants, 14 suffrages exprimés pour).

Est élu :

- ☒ **Serge GRANGE**, représentant à la mission locale.

Tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal Année 2014 - 56/2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°50/2013 par laquelle ont été fixés les tarifs des encarts publicitaires que les annonceurs font paraître dans le bulletin municipal de la Commune d'Éveux. Sur proposition de la Commission Municipale Information et Informatique, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal, de les augmenter pour l'année 2014.

Les tarifs proposés à partir de l'année 2014 sont :

Dimensions des encarts	Prix en € TTC à partir de 2014	Rappel du montant précédent
1/8 ^{ème} de page (9 cm x 6 cm)	70 €	60,00 €
1/4 de page (9 cm x 12 cm)	130 €	120,00 €
1/2 de page (18 cm x 12 cm)	250 €	240,00 €
1 page (18 cm x 24 cm)	480 €	480,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif des encarts publicitaires applicables en 2014 selon le tableau présenté ci-dessus.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (SIEVA) Année 2013 - 57/2014

Monsieur le Maire indique que l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que :

- le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;
- ce rapport doit être présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2013, transmis par le SIEVA ; le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable transmis par le SIEVA pour l'année 2013.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (SIABA) Année 2013 - 58/2014

Monsieur le Maire indique que l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que :

- le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- ce rapport doit être présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2013, transmis par le SIABA ; le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable transmis par le SIABA pour l'année 2013.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) Année 2013 - 59/2014

Monsieur le Maire indique que l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que :

- le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif ;
- ce rapport doit être présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2013, transmis par le SPANC ; le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable transmis par le SPANC pour l'année 2013.

Désignation d'un référent habitat à la CCPA - 60/2014

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) du pays de L'Arbresle définit la politique de l'habitat sur les territoires, les objectifs retenus dans ce programme tiennent compte des préconisations du SCOT de l'Ouest lyonnais, ils sont définis par commune et retranscrits dans chaque PLU.

Monsieur le maire précise que le suivi du PLH est assuré par le conseil communautaire (Commission Aménagement du Territoire) qui, pour assurer une prise en compte des réalités de chaque commune, sollicite un représentant par commune pour constituer un groupe de référents « habitat communaux ».

Le conseil municipal procède à l'élection de son représentant.

À obtenu :

- ✕ **Jean MARTINAGE** (14 votants, 14 suffrages exprimés pour).

Est élu :

- ✕ **Jean MARTINAGE**, représentant à la mission locale.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des sujets suivants :

- Plan Local d'Urbanisme :
 - ✓ La délibération du 19 mars 2014 approuvant le PLU, qui a fait l'objet d'observations de la part de la préfecture en date du 04 mai 2014, a finalement été acceptée suite aux précisions apportées par un courrier adressé par la commune le 29 juillet 2014.
- Projet de déviation :
 - ✓ Les maires des communes de la CCPA se verront présenter le 04 septembre 2014 le projet de déviation par le département.
 - ✓ Nous les avons reçus le samedi 30 août 2014 pour leur indiquer sur site les endroits prévus dans ce projet. Il est à noter une forte participation (quatre absents).
 - ✓ Le but de cette rencontre était de les aider à visualiser concrètement les lieux qui devraient être concernés par ce projet et de leur faire part du point de vue de la commune.
 - ✓ Il est prévu également d'effectuer une information similaire auprès des conseillers communautaires.
- Marché de l'environnement :
 - ✓ Cette manifestation traditionnellement organisée par la commune de L'Arbresle se tiendra le 13 septembre 2014.
 - ✓ La commune d'Éveux a été représentée à une réunion préparatoire fin août par Mme Xandrine GUÉRIN et M. Serge GRANGE qui nous fera un point de situation.
- Rentrée scolaire :
 - ✓ Celle-ci s'est globalement bien passée, Loré VINDRY développera ce sujet. Il est à noter que 10 membres du conseil municipal étaient présents à l'école ce jour-là.
- Vendredi 05 septembre se tiennent le forum des associations à 18h30 et l'accueil des nouveaux arrivants à 20h00.
- CCAS : réunion le lundi 08 septembre 2014 à 20h30.
- Association Carpe Diem et Créa : le conseil est invité au verre de l'amitié, célébrant l'exposition des œuvres des Éveusiens, le samedi 06 septembre à 18h.
- Il est à déterminer une date afin de profiter des derniers beaux jours pour faire une photographie des membres du conseil municipal.



Commission enfance jeunesse et affaires scolaires – (Loré VINDRY) :

- Rentrée scolaire :
 - ✓ 107 enfants sont inscrits à l'école, répartis en : 1 classe de maternelle à 30 élèves (11 en petite section, 14 en moyenne section et 5 en grande section), 1 classe de CP à 23 élèves (5 en grandes section et 18 en CP), une classe de CE à 28 élèves (15 en CE1 et 13 en CE2) et une classe de CM à 26 élèves (12 en CM1 et 14 en CM2).
 - ✓ Nous avons rencontré des problèmes ce premier mercredi matin pour la répartition des élèves à la fin de la classe. En effet des modifications sont intervenues dans les demandes faites par les parents, et ce directement auprès de Planète Jeunes notamment (sans que la mairie ne soit tenue informée). Ceci a posé des problèmes de répartition des enfants entre Planète Jeunes, la garderie et les élèves récupérés par les familles.
 - ✓ Une réunion de la commission scolaire se tiendra au plus vite pour refaire le point sur les inscriptions et déterminer les modalités d'échanges d'informations avec Planète Jeunes.

- **Projet « Accueil Jeunes » :**
 - ✓ Séverine, animatrice de Planète Jeunes, accueillera les premiers jeunes fin septembre pour mener les travaux de rénovation du local AJE.
 - ✓ Auparavant un premier désencombrement aura été effectué.
 - ✓ Nous allons reprendre contact avec la Caisse d'Allocations Familiales pour faire un point sur le dossier de subvention en cours et leur signaler l'ouverture de l'activité.
 - ✓ Une présentation de l'association « Planète Jeunes » est mise en ligne sur le site internet de la commune.
 - ✓ Un conseil d'administration de l'association se tiendra lundi 08 septembre 2014, la commune sera représentée par Mme Odile OUEDRAOGO.
- **Bâtiments communaux :** un nettoyage complet a été effectué durant l'été par la société spécialisée Nickel Home.

Commission Voirie – (Christian BILLAUD) :

- La mise en place de marquages au sol (bandes blanches) au Plein Soleil, à la mairie et à l'école a été effectuée.
- Les travaux d'assainissement au Morillon suivent leur cours : les réseaux sont en place le long de la route départementale. Il reste à faire les raccordements à la station d'épuration qui sera construite dans l'année 2015. Le suivi du chantier est fait par le SIABA qui tient la commune informée (participation aux réunions de chantier notamment).
- Coursière des fauvelles : des travaux sont en cours pour la mise en place de dispositifs permettant aux plaques de se remettre en place après leur soulèvement lors des grosses pluies d'orages.
- Zone du « Bigout » : les cabanes de jardins implantées sur le terrain communal et utilisées par des personnes inconnues vont être démontées la semaine prochaine.
- La pose de panneaux à l'école va être effectuée.

Commission informatique et information – (Ghislaine LALBERTIER) :

- Le contrat de fourniture d'électricité au bâtiment de la mairie a été modifié pour passer de 36Kva à 18Kva sans heures creuses, ceci devrait permettre une économie annuelle d'environ 500 euros.
- Bientôt à Éveux : publication prévue le 15 septembre 2014.
- Bulletin municipal : les annonceurs vont être contactés à partir du 15 septembre 2014, la vérification du cahier des charges va être effectuée pour lancer la consultation.
- Éveux pratique : en cours de rédaction, un projet sera présenté dès que possible au conseil municipal.

Commission bâtiments – (Joseph LILLO) :

- École : les travaux de peinture ont été effectués.
- Bâtiment mairie : Des travaux de poses de dispositifs anti-pigeons et de nettoyage des gouttières vont être faits.
- Salle carpe Diem : une vérification de la toiture est à faire suite à un fort soupçon d'infiltration d'eau.
- Maison Thibaud : la commission des bâtiments va se réunir fin septembre 2014 pour avancer sur le projet.

☒ **Commission vie sociale et associative – (Geneviève RIBAILLIER) :**

- Le forum des associations se tiendra le 05 septembre 2014 à 18h30, la préparation des grilles d'exposition sera faite vendredi matin.
- L'accueil des nouveaux arrivants sera fait le même jour à 20h00.

☒ **Office de tourisme – (Serge GRANGE) :**

- Marché de l'environnement, point sur la réunion préparatoire :
 - ✓ Cette journée qui se tiendra le 13 septembre 2014 de 09h à 18h place Sapéon à l'Arbresle a pour but de sensibiliser aux sujets de l'environnement et de l'écologie.
 - ✓ Il y aura 40 à 45 exposants et entreprises issus du milieu local de la sphère écologique (économies d'énergies, agriculteurs bio ...).
 - ✓ Une page facebook a été ouverte.
 - ✓ La volonté des organisateurs est de mettre en place des actions durables, si possible développées au sein de plusieurs communes de la CCPA. Pour exemple : plusieurs communes organisent des journées civiques de nettoyage, il serait plus porteur en terme de sensibilisation et de communication de les programmer ensemble le même jour.

La séance est levée à 22h30

Jean MARTINAGE

Loré VINDRY

Christian BILLAUD

Ghislaine LALBERTIER

Joseph LILLO

Geneviève RIBAILLIER

Daniel VIALLY

Pierre MELLINGER

Odile OUEDRAOGO

*Absent, excusé et représenté
par Jean MARTINAGE*

Régine PASQUIER

Catherine VITOUX

Olivier FARGES

Serge GRANGE

Xandrine GUÉRIN

Bertrand GONIN

Absente